

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.  
1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4  
Tél. 514.397.9997

**321**

**DQ1.4**

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans  
les MRC des Basques et de Rimouski-  
Neigette **6211-24-085**

Montréal, le 9 octobre 2015

Maxandre Guay Lachance  
Coordonnateur du secrétariat de la commission du  
projet de parc éolien Nicolas-Riou  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet :** Réponses aux questions additionnelles (DQ1 - Annexe 1)

Monsieur,

Par la présente, Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C. souhaite répondre aux questions de l'annexe 1 de la lettre de la commission, datée du 6 octobre 2015.

**QC1. Quels loyer ou compensation ont été convenus avec Solifor pour l'installation de chaque éolienne sur leur terrain?**

Rép.1. Les détails des engagements pris par Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C. à l'égard des paiements annuels versés au propriétaire privé se trouvent à la *clause 2* (Engagements) de l'*Annexe IX* du *Contrat d'approvisionnement en électricité* signé avec Hydro-Québec Distribution.

Veillez noter que le contrat ci-haut mentionné fait partie des documents déposés à la commission le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

**QC2. Quelles composantes du projet sont fabriquées au Québec?**

- **Quels matériel ou services entrent dans le 45% dépensé dans la péninsule gaspésienne?**
- **Et plus dans le reste du Québec, ce qui permet d'atteindre le chiffre de 61% évoqué par le promoteur en audience?**
- **Qu'est-ce qui n'est pas dépensé au Québec et où seront dépensées les sommes en question?**

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.  
1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4  
Tél. 514.397.9997

Rép.2. Les tours d'éoliennes du projet seront produites dans la région désignée (Matane - Gaspésie - îles-de-la-Madelaine). De plus, le turbinier Vestas s'est engagé à faire des exportations de tours à partir de cette même région afin d'atteindre l'engagement de 45% et ainsi assurer des retombées supplémentaires dans cette région.

Quant au 61% évoqué pour le contenu québécois, s'ajoutent les coûts de construction, de transport et de développement du projet.

Les composantes d'éoliennes, autres que les sections de tours, pourraient être produites à l'extérieur de la région désignée et/ou du Québec. Le plan manufacturier du turbinier n'est pas finalisé à ce jour. Également, certains achats d'équipements pour la construction du parc éolien pourraient provenir de l'extérieur du Québec.

**QC3. Quelles sont les mesures d'évitement ou d'atténuation que le promoteur entend retenir advenant que son inventaire des espèces floristiques à statut particulier en identifie?**

Rép.3. L'inventaire des espèces floristiques à statut particulier a été réalisé et deux espèces à statut particulier ont été identifiées, soit la cardamine carcajou et la matteucie fougère-à-l'autruche.

L'initiateur tentera, dans la mesure du possible, d'éviter les spécimens observés de ces espèces à statut particulier, par exemple en modifiant légèrement le tracé d'un chemin ou en planifiant l'élargissement du chemin du côté opposé à la localisation des spécimens. Les véhicules et la machinerie lourde demeureront sur les aires de travail prévues afin d'éviter tout empiètement hors de ces aires. Dans l'éventualité où l'évitement des spécimens observés soit impossible pour des raisons techniques ou en raison des paramètres environnementaux à respecter (cours d'eau, milieux humides, topographie), les mesures d'atténuation seront discutées avec le MDDELCC. Elles seront adaptées à la nature des travaux et à l'écologie de l'espèce.

**QC4. Est-il envisageable par le promoteur de réduire le déboisement sur toute la largeur de l'emprise de 20 à 25 mètres dans les sections des futures routes qui n'exigeront pas un élargissement pour le passage des équipements de longueur exceptionnelle dans les courbes, par exemple?**

- **Quelles raisons justifient un élargissement sur toute l'emprise projetée pour tous les chemins envisagés?**
- **Le promoteur envisage-t-il de compenser pour la perte de production ligneuse rendue nécessaire pour la construction de ces futures routes ou l'élargissement des routes actuelles?**

Rép.4. Une largeur d'emprise variant de 20 à 25 mètres est requise afin d'aménager les chemins d'accès du parc éolien de façon sécuritaire. De plus, l'espace dégagé servira à mettre en forme la surface de roulement, les accotements et les fossés de drainage, ainsi qu'à adoucir la pente des talus des remblais et déblais qui seront

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.  
1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4  
Tél. 514.397.9997

créés suite à la mise en forme des chemins, et ce afin de favoriser la stabilité des sols et éviter l'érosion. L'espace disponible dans l'emprise sera également nécessaire afin d'épandre la terre végétale générée lors du décapage et qui ne peut être utilisée lors de la construction.

Des redevances forestières seront versées au MFFP pour la perte de production ligneuse, conformément aux permis émis. Les volumes de bois récoltés seront acheminés aux industriels forestiers de la région, selon les garanties d'approvisionnement qui leur sont attribuées, et selon l'entente avec le MFFP.

**QC5. Quelle compensation le promoteur envisage-t-il pour la perte des milieux humides identifiés dans son récent inventaire?**

Rép.5. Suite à une récente validation au terrain, l'initiateur a tenté d'éviter et de réduire l'empiètement dans les milieux humides. De nombreux milieux humides dans le secteur d'implantation du projet, notamment des tourbières boisées, ont subi des perturbations en lien avec les activités forestières passées, et offre une faible valeur écologique.

Un rapport sommaire sera soumis à la Commission dans les prochains jours afin de présenter la localisation des milieux humides observés le long des tracés retenus de chemins et du réseau collecteur et dans les aires de travail retenues pour l'implantation des éoliennes. Un rapport détaillé de caractérisation des milieux humides sera présenté ultérieurement au MDDELCC lors de l'étape des demandes d'autorisation pour la construction du projet. Ce rapport détaillé inclura l'évaluation de la valeur écologique des milieux humides dans lesquels un empiètement est prévu. La valeur écologique des milieux humides sera déterminée selon les méthodes usuelles basées sur le type de milieu humide et sa superficie, sa rareté ou son unicité dans le milieu, la présence d'espèces à statut particulier, la présence de perturbations anthropiques et la présence d'espèces exotiques envahissantes.

Les mesures d'atténuation seront présentées au MDDELCC, en fonction de la valeur écologique des milieux humides dans lesquels un empiètement est prévu. L'initiateur s'engage à mettre en œuvre les mesures d'atténuation appropriées pour un empiètement dans un milieu humide. Par exemple, l'installation de géogrilles sous l'infrastructure d'un chemin à construire favorisera le maintien du drainage naturel. Les talus du remblai du chemin seront stabilisés selon les méthodes usuelles prévues au RNI et au Guide des saines pratiques lorsqu'applicables. Pour toute perte significative qui surviendra dans un milieu humide de forte valeur écologique, l'initiateur conviendra avec le MDDELCC de mesures de compensation à prévoir. Cette compensation pourrait correspondre à des améliorations effectuées à d'autres sites du projet et ayant un caractère bénéfique sur le milieu écologique ou hydrique.

**QC6. Le promoteur a-t-il un programme d'entretien (comme les vider régulièrement) des trappes à sédiments qu'il entend construire pour éviter que les fossés des futures routes n'ensablent ou ne détériorent les cours d'eau? Un tel programme se prolongera-t-il, le cas échéant, sur les 25 ans du projet?**

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.  
1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4  
Tél. 514.397.9997

Rép.6. L'entretien des fossés de drainage et des bassins de sédimentation sera effectué lorsque nécessaire durant toute la durée de l'exploitation du parc éolien. Les bassins de sédimentation seront vidés au besoin, afin de maintenir leur efficacité. Les fossés de drainage seront nettoyés et dégagés au besoin.

**QC7. Le promoteur s'est engagé à suspendre ses travaux de préparation du terrain et de construction pendant les deux semaines de chasse à l'orignal : envisage-t-il des mesures particulières pour cette même période une fois le parc d'éoliennes en fonction?**

Rép.7. Le promoteur discutera avec les utilisateurs du territoire des modalités d'harmonisation pour la période de chasse à l'orignal à l'arme à feu, en phase exploitation. Il pourrait s'agir d'envisager d'éviter les activités régulières d'entretien des éoliennes. Seules les interventions d'urgence (en cas de bris ou autres) pourraient être réalisées.

**QC8. Dans ses projets de suivi de son projet, le promoteur n'a prévu aucun suivi des impacts sur la grande faune (orignal, ours, etc.). Après avoir vu l'importance soulevée par cette question durant les audiences, entend-il ajouter un suivi de la grande faune à ses projets? Le cas échéant, quels cheptels seront suivis et à partir de quels indicateurs?**

Rép.8. Aucun suivi de la grande faune n'est prévu dans le contexte du projet éolien Nicolas-Riou.

L'ours est une espèce qui est chassée et trappée et aucune préoccupation n'a été soulevée en audience publique ni lors des rencontres avec les intervenants du territoire. Quant à l'orignal, il s'agit d'une espèce chassée et abondante sur le territoire. Tel qu'il est décrit dans l'étude d'impact sur l'environnement, et tel qu'il a été mentionné par les différents ministères lors de l'audience publique (MFFP et MDDELCC), cette espèce subira un faible impact lors de la construction du parc éolien. Le projet ne modifiera pas le caractère hétérogène du milieu, propice à cette espèce. L'orignal réagit bien aux modifications apportées à son habitat par la coupe d'arbres, pourvu qu'une variété de zones dégagées et de massifs d'arbres de forte dimension soit conservée (Environnement Canada & Fédération canadienne de la faune, 2011). De plus, les densités d'orignaux sont élevées dans le secteur d'implantation du projet.

Espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.



---

**Catherine Thomas**  
Développeur Sénior  
EDF EN Canada Inc.